

Covid-19 : Aides aux entreprises

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus ? Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates.

TPE, indépendants et micro-entrepreneurs sont également concernés. [Retrouvez tout le détail de ces mesures et les démarches à effectuer en cliquant ici](#)

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Remise d'impôts directs
3. Report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité)
4. Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € *
5. Prêt garanti par l'Etat
6. Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
7. Dispositif de chômage partiel
8. Médiateur des entreprises en cas de conflit
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées

* Si votre entreprise est éligible, vous pouvez remplir une [déclaration sur le site des impôts](#).

À partir du mercredi 15 avril, les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront solliciter, au cas par cas auprès des régions, une aide complémentaire de 5 000 €.

Plaine Vallée lance une plateforme de soutien et d'accompagnement

Pour vous accompagner dans cette période, la communauté d'agglomération [Plaine Vallée Forêt de Montmorency](#) et le club d'entreprises [Dynactive](#) lancent la plateforme de soutien [infocovid-entreprise95.fr](#).

Ce site dédié, mis à jour régulièrement, vous présente les différents dispositifs mis en place. Vous y trouverez également l'ensemble des liens vers les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.



Liens utiles

[Coronavirus : Informations, actualités, dispositions](#)

